

FC VAUJOURS

REGLEMENT INTERIEUR

Le FC VAUJOURS est une association sportive qui a pour objet de promouvoir et développer la pratique du football pour tous.

I. Affiliation : le Fc Vaujours est affilié à la Fédération Française du Football, elle s'engage à se conformer aux statuts et aux règlements de la Fédération ainsi qu'à ceux de la Ligue de Seine St Denis.

II. Inscription : Pour en faire partie, les joueurs devront posséder une licence qualifiée par la Ligue d'Ile de France ou le District de Seine St Denis.

Pour ce faire les joueurs devront présenter au secrétariat un dossier administratif dont le détail est le suivant :

Copie de pièce d'identité, une photo (fournir copie livret de famille rubriques parents et enfants si absence de pièce d'identité). Ainsi qu'une copie du présent règlement intérieur signé des parents.

Important La licence sera présentée pour la qualification au district de Seine St Denis de la FFF que lorsque le dossier d'admission sera complet et la cotisation annuelle réglée au club.

III. Entraînements : Les joueurs doivent *IMPERATIVEMENT* participé aux entraînements de leur catégorie suivant les dates et horaires qui leur sont remis (sauf internat pour les lycéens et horaires de travail professionnel pour les autres).

- **Parents** : Les parents sont tenus de déposer leurs enfants à l'heure précise dans l'enceinte du stade et non à l'extérieur pour les reprendre au même endroit. Les non licenciés ne sont pas autorisés à participer aux entraînements (sauf les licenciés extérieurs avec accord de leur club).

IV. Convocations : Les joueurs convoqués lors de leur entraînement pour le match du Samedi ou Dimanche suivant doivent se présenter au Rendez-vous fixé.

Si un joueur ne peut participer au match pour maladie ou raison personnelle justifiée, les parents sont tenus de prévenir le dirigeant ou son entraîneur dans les meilleurs délais, afin de suppléer à l'absence du joueur pour le bon déroulement de la rencontre.

V. Discipline : Recommandation est faites aux joueurs de se comporter correctement et dans un esprit sportif tant sur le terrain que dans les vestiaires.

- **Sanctions** : Une commission de discipline composée d'éducateurs et membres du bureau est créée. Des sanctions seront prises suivant le cas, après un avertissement :

a) **Suspension d'un match pour** :

Indiscipline ou incorrection envers un entraîneur, un dirigeant, un joueur ou toute autre personne, lors d'un entraînement ou d'un match (bagarre, injures, dégradations des vestiaires ou du matériel etc..) appartenant au club, à la municipalité ou à un club adverse.

b) **Renvoi du FC Vaujours** :

Après convocation du joueur et de ses parents (pour un mineur) auprès de la commission de discipline, une lettre recommandée sera adressée signifiant son renvoi du club pour vol, indiscipline ou incorrection renouvelée, bagarre ayant entraîné des blessures, autres faits graves. Le joueur renvoyé ne sera pas remboursé de la cotisation annuelle quelle que soit la durée non courue jusqu'à la fin de saison.

VI. Recommandations : l'FC VAUJOURS décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte dans les vestiaires tant dans ses installations que celle du club adverse. Il est donc recommandé de ne pas porter de bijoux, d'avoir un minimum d'argent, de ne pas amener d'objets personnels comme baladeur, téléphones portables et autres.

- **Douches** : Après chaque entraînement et chaque match, des douches sont disponibles. Il est donc indispensable de se munir d'une serviette de bain et de savon.

<http://fcvaujours.com>



VII. Visite médicale : La visite médicale est obligatoire sur le document de la FFF pour la demande de licence par un médecin autorisant le joueur à la pratique du Football.

VIII. Couleur du FC Vaujours :

Le Fc Vaujours se présente lors des rencontres en tenue Orange et Blanche.

Pour des raisons d'uniformité des équipes, les maillots, shorts et chaussettes sont fournis par le club. Les chaussures de football (crampons ou stabilisé) sont à la charge des parents ainsi que les protèges tibias **OBLIGATOIRES**.

IX. Les Déplacements : Les équipes de jeunes sont amenées à se déplacer lors des rencontres de championnat, de coupe, amicale, tournoi... dans le département, la région et en France. **Les parents sont invités à nous accompagner.** Faute de parents, donc de véhicules, les joueurs ne pourront participer à la rencontre. Les parents qui sont absents lors des déplacements doivent impérativement s'assurer que leurs enfants sont pris en charge à bord d'un véhicule et doivent être présents au retour de la rencontre afin de les réceptionner.

X. Responsabilité / mise au point : Le club n'est pas une garderie ni un centre aéré **MAIS UNE ECOLE DE FOOTBALL**. Les parents sont invités à participer par leur présence aux rencontres que disputeront leur enfant le Samedi ou le Dimanche.

Toutes les personnes encadrant les jeunes footballeurs **sont des bénévoles**. Toutes les personnes désirant participer aux activités sportives du club ou festivités sont invitées cordialement à se présenter afin de permettre un meilleur encadrement des jeunes.

XI. Assemblée Générale : Une assemblée générale se déroule chaque année en Début juillet. Les parents et joueurs sont invités à cette assemblée générale sur notre site « www.fcvaujours.com. »

L'association recommande vivement les parents à y assister afin de connaître :

- Les résultats en championnat et coupes de toutes les équipes du club.
- Le bilan financier
- De se présenter comme dirigeant ou membre du bureau.
- De faire connaître leurs suggestions.

XII. En cas d'accident : Au cours d'un entraînement ou d'un match avec mention sur la feuille, aviser l'entraîneur et le dirigeant sans délai qui avisera le secrétaire. Ce dernier se chargera de faire les formalités avec imprimé prévu par la ligue d'Ile de France. Fournir un certificat médical (hospitalisation ou pas).

La compagnie d'assurance est celle engagée par la Ligue d'Ile de France pour tous les clubs (envoi du dossier dans les 5 jours).

XIII. Annexe : Catégories 18 ans et Séniors

Les amendes pour expulsions (coups à adversaires, coups à arbitre, coups réciproques) pour contestations des décisions de l'arbitre seront à la charge du joueur.

- Celui-ci sera convoqué devant la commission de discipline
- En cas de non paiement, le joueur ne sera pas repris la saison suivante.
- En cas de récidive et après entretien avec la commission de discipline, l'exclusion pourra être prononcée.

Tous les joueurs signant au club s'engagent à respecter le Règlement Intérieur

Cachet du club
Le Comité Directeur

Fait à Vaujours le 01/06/2012

<http://fcvaujours.com>